

UNIVERSITÉ DE NANTES

Diplôme universitaire de musicothérapie



UNIVERSITÉ DE NANTES

Le Diplôme est

- habilité par la **Faculté de médecine et techniques médicales**
- organisé par **le Pôle Formation Continue Santé de l'Université de Nantes**
- en partenariat avec **l'Institut de Musicothérapie de Nantes**

Le diplôme se prépare en 3 ans

- sous la responsabilité pédagogique du professeur Olivier BONNOT (pédopsychiatre, professeur de médecine, praticien hospitalier et chef de service au CHU)
- La coordination des enseignements est assurée par François-Xavier VRAIT (directeur de l'Institut de Musicothérapie de Nantes)
- Hélène BITSINDOU étant responsable du Pôle Formation Continue Santé

- Plus de cinquante enseignants participent aux enseignements.
- Ils sont professeurs à l'université, en psychologie, médecine, sociologie, philosophie, musicologie, ...)
- ou des musicothérapeutes, exerçant en institutions et participant à des travaux de recherche clinique
- ou encore d'autres professionnels ou chercheurs associés à l'Institut de Musicothérapie de Nantes

La formation, organisée en partenariat avec l'Institut de Musicothérapie de Nantes, entend répondre aux normes européennes fixées pour la qualification de la profession de musicothérapeute et assurer la qualité et la promotion du diplôme via le consortium européen d'universités pour l'éducation en art-thérapie ECARTE et via la Confédération Européenne de Musicothérapie (EMTC)

- **Le diplôme de Musicothérapie vise à donner aux candidats les compétences nécessaires à l'exercice de la musicothérapie au sein d'équipes soignantes ou en collaboration avec elles.**



- **Il s'agit de donner aux candidats, à partir de leurs compétences premières, les moyens théoriques, méthodologiques et pratiques, pour comprendre les processus psychologiques et relationnels de la musicothérapie, pour une mise en œuvre maîtrisée des applications professionnelles thérapeutiques et psychopédagogiques.**



- **Le musicothérapeute exerce en lien avec des équipes soignantes ou éducatives, dans les institutions publiques ou privées, médicales, médico-pédagogiques, médico-psychologiques, et socio-éducatives.**

Sont intéressés les professionnels

- des domaines artistiques,
- de la santé, de l'éducation et du social,
- ayant une formation musicale et une pratique musicale suivie,
- ayant l'expérience de la relation d'aide et une expérience personnelle en psychologie.

Les modalités générales d'accès au diplôme:

- Diplôme national Bac + 3
- Les candidats devront justifier d'une formation musicale et d'une pratique musicale suivie.

Procédures de recrutement

- Les demandes d'admission seront étudiées à partir d'un **dossier de candidature**
- et après un **entretien individuel** avec plusieurs membres de la commission pédagogique,
- qui se prononcera sur les **dispenses éventuelles** d'enseignements et de stages et qui donnera aussi un avis sur les demandes de **validations d'acquis**.

Des modalités particulières :

- Pour les candidats non titulaires du titre d'accès, une **validation des acquis** sera possible, en application de la procédure régie par le décret du 23 août 1985.

- les candidats titulaires d'un **diplôme professionnel permettant d'exercer dans les domaines médical, para-médical, socio-éducatif, rééducatif** (médecin, infirmier, psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, éducateur spécialisé...) avec une expérience personnelle, professionnelle ou le suivi de formations complémentaires

- pour les candidats artistes musiciens, professionnels de la musique et de l'enseignement musical, sous conditions de formation attestée et reconnue, ayant par exemple développé une pratique valorisant
- la psychopédagogie musicale,
- l'enseignement spécialisé,
- des pratiques artistiques dans les lieux de soins, de prévention, de santé publique,
- et ayant une expérience personnelle en psychologie

Pour les candidats ayant déjà effectué une formation à la musicothérapie et acquis une expérience professionnelle dans ce domaine,

- la possibilité de dispenses d'enseignements et d'épreuves,
- sur décision de la commission pédagogique,
- et au vu des contenus de leur formation antérieure.

Le diplôme universitaire de musicothérapie

- 1358 heures

sur 3 années universitaires dont

- 518 heures d'enseignement

- et 840 heures de stages

Le diplôme universitaire de musicothérapie

- *La formation se déroule sur 3 années universitaires,*
- *en alternance entre enseignements en centre et stages en institutions*

Les enseignements

■ En 1^{ère} année :

189 heures d'enseignement

■ En 2^{ème} année :

189 heures d'enseignement

■ En 3^{ème} année :

140 heures d'enseignement

Les enseignements

- 14 semaines de 5 jours
- + 4 samedis, soit
- 5 semaines en 1ère année
- 5 semaines en 2ème année
- 4 semaines en 3ème année

Les enseignements

Sont organisés sous forme de

■ ***modules***

■ ***séminaires***

■ ***ateliers expérimentiels***

■ ***journées thématiques***

Les modules

3 Modules (305 heures)

```
graph TD; A[3 Modules (305 heures)] --- B[Formation générale en psychologie et en psychiatrie (UE 1 à 3)]; A --- C[Formation générale pour la pratique de la musicothérapie (UE 4 à 9)]; A --- D[Formation spécialisée en Musicothérapie (UE 10 à 13)];
```

Formation générale
en psychologie
et en psychiatrie
(UE 1 à 3)

Formation générale
pour la pratique
de la musicothérapie
(UE 4 à 9)

Formation
spécialisée en
Musicothérapie
(UE 10 à 13)

Modules de formation générale en psychologie et en psychiatrie

(62 heures)

- UE1 Théories du développement
- UE2 Psychopathologie, clinique
- UE3 Psychiatrie, sémiologie,
nosographie

Modules de formation générale pour la pratique de la musicothérapie

(107 heures)

- UE4 **L'art en thérapie**, théories et développements cliniques
- UE5 **Anthropologie et ethnomusicologie**
- UE6 **L'audition et l'écoute** : aspects physiologiques et psychoacoustiques
- UE7 **La psychopédagogie musicale**
- UE8 **Le groupe** : approches théoriques et applications à la musicothérapie
- UE9 **Les techniques psychomusicales**

Modules de formation spécialisée en musicothérapie (122 heures)

- UE10 Historique de la musicothérapie, ses développements actuels en Europe notamment
- UE11 Psychothérapie et musique : différents courants en art-thérapie
- UE12 Musicothérapie clinique : théories et méthodes, études de cas
- UE13 Musicothérapie clinique, improvisation et accompagnement

Les modules

- Ces modules (UE 1 à UE 13) sont validés par des contrôles de connaissances)

Les séminaires (227 heures)

- UE14 Musicothérapie et institution
- UE15 Réflexion sur pratiques
- UE16 Corps, musique, thérapie
- UE17 Travail vocal
- UE18 Travail instrumental
- UE19 Communication sonore

Les séminaires

- UE20 Initiation à la recherche, méthodologie de l'étude de cas et méthodologie du mémoire
- UE21 Approche internationale, échanges d'expériences de pratiques professionnelles, Exercice professionnel, éthique et déontologie en France

Les séminaires

- UE 22 Ateliers expérimentiels et journées à thème

Les séminaires

- Ces séminaires, ateliers, journées thématiques (UE 14 à 22) sont validés par l'assiduité.

Les stages en institutions

- 5 stages sont à réaliser :
- 2 stages « en immersion »
- 3 stages « de professionnalisation »

Les stages en institutions

- Les stages « en immersion dans la fonction soignante »
- UE23 STAGE A dans une institution pour adultes ou personnes âgées (140 heures)
- UE24 STAGE B dans une institution pour enfants ou adolescents (140 heures)

Les stages en institutions

- Les stages de professionnalisation:
- UE25 STAGE C avec un musicothérapeute exerçant auprès de patients adultes ou âgés (70 heures)
- UE26 STAGE D avec un musicothérapeute exerçant auprès de patients enfants ou adolescents (70 heures)

Les stages en institutions

- UE27 STAGE E de professionnalisation (420 heures)

avec comme objectif de mettre en oeuvre un travail de musicothérapie dans une institution

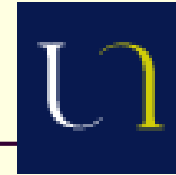
Les stages en institutions

- Les stages (UE 23 à 27) sont validés par l'assiduité et la note du rapport de stage.

Le mémoire

- La formation se termine par la rédaction et la soutenance d'un mémoire.
- L'accès à la soutenance est conditionnée par l'assiduité de l'étudiant aux séminaires et ateliers (UE 14 à 20).

Le diplôme



UNIVERSITÉ DE NANTES

- Le diplôme est délivré si l'étudiant a obtenu la moyenne générale des UE affectées de leur coefficient

FIN DU DIAPORAMA

- Cliquer ici pour revenir au site général de l'Institut de Musicothérapie
<http://www.musicotherapie-nantes.com>